

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 57 (1906)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Observations dans le domaine du reboisement des marais [suite]  
**Autor:** Liechti, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785168>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

57<sup>m</sup>e ANNÉE

JUILLET 1906

N<sup>o</sup> 7

## Observations dans le domaine du reboisement des marais.

Traduction succincte d'un article de *H. Liechti*, inspecteur forestier, à Morat.

(Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen, Mai 1906).

(Suite.)

Lors du boisement des grèves, on a cherché avant tout la création du taillis composé; le sous bois devait être formé surtout par la verne blanche, le frêne et certains saules, mélangés suivant les conditions locales; le frêne, les peupliers noirs et argentés, le tremble, les ormeaux et la verne noire, devaient constituer la futaie. Les peupliers surtout montrent un accroissement des plus vigoureux, ils sont de plus en plus recherchés comme bois d'œuvre et l'on peut compter sur un bon rendement financier. Les grèves, dans leur ensemble, comprennent des terrains forestiers absolus; elles se sont cependant montrées plus favorables au reboisement que les terrains marécageux et, avant qu'il soit longtemps, elles seront couvertes d'un taillis sous futaie de grande valeur et d'un bon rendement.

L'épicéa et le pin apparaissent naturellement, par places, sous le couvert de la forêt. Devra-t-on conserver ces groupes de résineux clairsemés dans le taillis ou devra-t-on les faire disparaître? Grâce à ce mélange, l'action mécanique de la forêt sera certainement plus grande en hiver. Nous sommes cependant pour la seconde solution. Le pin et l'épicéa s'élargissent et poussent surtout en branches; leur couvert étouffe les feuillus, dont les souches disparaissent et le peuplement s'éclaircit. En outre, ces résineux fortement branchus jusque au pied, livrent surtout des bois de feu. Leur conservation serait donc tout au plus désirable au point de vue esthétique. Mais, il nous semble qu'une futaie de feuillus, composée des baliveaux dont nous avons parlé, sera certainement aussi belle à la vue, que ces touffes de résineux largement étalés.

Lorsque la grève à mettre en valeur était formée de sables mouvants, on eut recours à la plantation de boutures et de plançons de saules; les saules utilisés (*Salix alba*, *fragilis*, *acutifolia*) se sont montrés très résistants dans ces terrains cependant des plus pauvres. Il s'agissait avant tout de fixer le sol et de provoquer la formation de la couverture et du terreau. Pour cela, on planta, en carré, à la distance de 1 m des boutures de saules ayant 35 cm de longueur; les creux étaient préparés à l'avance,



Fig. 1. Coupe du taillis sous futaie du Grand Marais exécutée en 1905. Reboisement de 1880. Futaie: frênes et bouleaux de 3 classes d'âge. Les baliveaux ont été ébranchés; le sous-bois a été regarni.

au moyen d'une canne en fer, ayant 1 cm. de diamètre. Le grand avantage de cette manière de faire, c'était son bon marché, car elle ne coûta guère plus de 40 francs par hectare. Etant donné la proximité du lac et des eaux souterraines, ces sables fins se maintinrent très frais; les saules firent des pousses de 1,5 m, la première année et la seconde, les sables étaient fixés. Ces cultures fournirent en outre des boutures pour d'autres plantations et, les premières années du moins, elles livrèrent de très bons liens.

Le premier stade de la végétation sur les sables mouvants que nous venons de décrire n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Les saules, *Salix acutifolia* surtout, ont rempli le but auxquels ils avaient été destinés: ils ont préparé le terrain pour la seconde génération, celle de la verne blanche, et l'on peut songer à introduire les peupliers en mélange. La grève constitue en réalité, un champ fertile et favorable à la culture forestière et l'évolution de la forêt s'y accomplit rapidement.

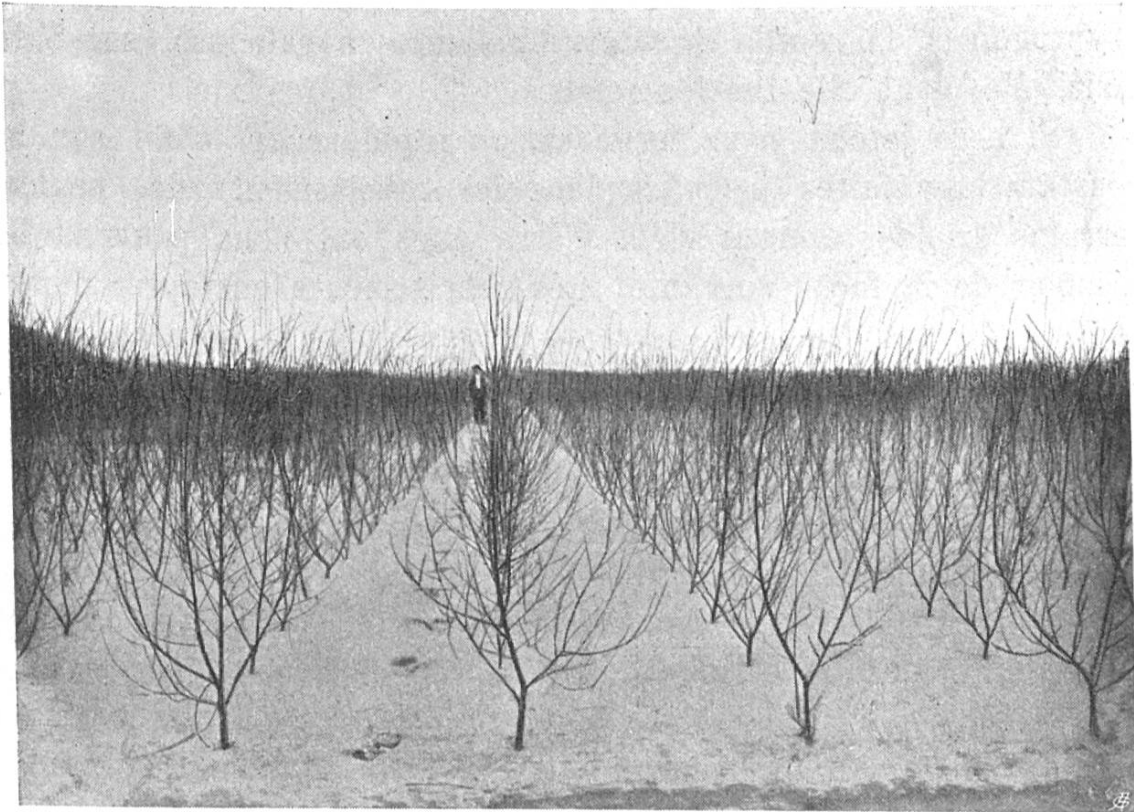


Fig. 2. Culture de saules de 2 ans (*Salix acutifolia*) dans les sables mouvants de la grève du lac de Neuchâtel.

Une parcelle de la grève du lac de Morat, placée dans des conditions plus favorables fut amendée et traitée en oseraie. Les résultats de cet essai furent satisfaisants durant quelques années; les osiers une fois pelés et préparés, trouvaient facilement preneur. Mais le sol fut rapidement épuisé et l'épandage de fumier de ferme, entre les lignes de l'oseraie, ne put empêcher la disparition des souches. Le sol sablonneux de la grève, très pauvre en humus, ne convient pas à ce genre de culture.

Les cultures entreprises dans les marais et sur les grèves des lacs, devaient forcément être exposées aux attaques de cer-

tains ennemis. Nous avons déjà cité le charançon de l'aune (*Cryptorhynchus Lapathi*); la chrysomèle bleue du saule (*Angelastica Alni*) apparaît en outre quelquefois, en quantités considérables; citons encore la chenille du bombice du saule (*Liparis salicis*) sur *Salix acutifolia*. Parmi les végétaux occasionnant des dommages souvent plus grands que ceux causés par les insectes: le houblon sauvage dont les lianes grimpent jusqu'à 4—5 m de haut et qui étouffent nos essences sous leur épais réseau; et une plante d'ornement *Aster novi Belgii*, apparaissant en groupes très serrés. Parmi les cryptogames, la rouille du saule (*Melampsora salicina*), sur *Salix acutifolia*, dont elle tue les rejets.

Si nous jetons, pour terminer, un rapide coup d'œil sur les constatations faites jusqu'ici dans les reboisements des anciens terrains exondés dont il vient d'être question, nous pouvons les résumer de la façon suivante. Les reboisements entrepris depuis quelque 20 ans dans les terrains gagnés par la correction des eaux des lacs du pied du Jura, comprennent actuellement une surface d'environ 1000 hectares, d'anciens marais et de grèves. Les forêts créées de cette façon constituent en premier lieu, une vaste zone protectrice, dont l'effet bienfaisant se fait déjà sentir, sur les extrêmes du climat du Grand Marais et facilite sa mise en culture définitive. Au lieu des vastes surfaces dénudées, la forêt apparaît aujourd'hui et, elle donne à cette région, un aspect plus riant et plus gai. Enfin, dans cette contrée, cette forêt constitue à faible boisement, une source importante de produits, d'un rendement assuré.



## Rendement des taillis furetés de l'arrondissement de Vevey.

**Introduction.** On ne possède que fort peu de données précises sur le rendement, tant en volume qu'en argent, des taillis furetés. C'est, au reste, un mode de traitement qui n'est appliqué que dans quelques régions montagneuses de la France, sur environ 43,550 ha soumis au régime forestier (Pyrénées, l'Aveyron, le Morvan, etc.), et de notre pays (Vaud, Tessin, Valais).

Les auteurs allemands n'en font nulle part mention.